Envoyé en préfecture le 28/07/2026
Reçu en préfecture le 28/07/2026
Publié le
ID : 022-212201271-20260724-2026_10_100-DE

**COMMUNE de LEZARDRIEUX (Côtes d'Armor)**
**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 24 JUILLET 2026 A 18 H 30**
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juillet à 18h30, le Conseil Municipal de LEZARDRIEUX dûment convoqué s'est assemblé à la salle Yves Cadic sous la présidence de Monsieur le Maire,

Nombre de conseillers en exercice : **19**

Présents ou représentés : **19**

**Présents** : M. JÉZÉQUEL Yves, Mme LE GONIDEC Marine, M. PEILLET Sébastien, Mme LE BERRE Maryvonne, M. HIREL Louis, Mme CEILLIER Christine, M. HAMON Jean-Pierre, M. LE FLEM Claude, Mme CERISIER Laurence, M. JANNIN Gildas, Mme KERLEAU Aline, M. LE MARÉCHAL Matthieu, Mme CAMUZARD Morgane, Mme LE LOUARN Chloé, M. JÉZÉQUEL Guillaume, M. ALLAIN Gilles, Mme GUILLLOU Catherine, M. JUMEL Yoann, Mme LE BRIAND Fabienne

**Représenté : /**

**Absent : /**

**Secrétaire de séance** : Mme CERISIER Laurence

**Date d'envoi de la Convocation :** 17 Juillet 2026

**DELIBERATION N°2026-10-100 : INSTALLATION DE CAMERAS DE SURVEILLANCE A L'ESPACE DU CEDRE BLEU**
Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire informe que des dégradations volontaires ont lieu fréquemment dans les sanitaires publics situés près du boulodrome, espace du cèdre bleu.
M. le Maire propose d'installer un dispositif de vidéoprotection permettant notamment de surveiller et protéger cet espace des actes de dégradation.
La présente proposition de délibération a pour objet d'acter le principe d''installation de systèmes de vidéo-
protection sur cet espace. Dans ces lieux, pourront être installées des caméras permettant d'enregistrer et de stocker des images ainsi que de répondre aux éventuelles réquisitions judiciaires.
Enfin, l'installation d'un système de vidéoprotection est conditionnée à une autorisation préfectorale après dépôt d'un dossier descriptif et à la validation de la Commission Départementale des systèmes de vidéoprotection.

**Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :**
- ✓ **De valider le principe de la mise en œuvre d'un système de vidéoprotection sur l'espace du cèdre bleu,**
- ✓ **D'autoriser M. le Maire à constituer le dossier de demande d'autorisation préfectorale,**
- ✓ **D'autoriser M. le Maire ou un adjoint à signer tous les documents relatifs à cette décision.**

Pour extrait certifié conforme,
Mme CERISIER Laurence,
Secrétaire de séance

M. JÉZÉQUEL Yves, Maire

MAIRIE DE LEZARDRIEUX ★ 22740 CÔTES D'ARMOR